

CONSEIL D'ADMINISTRATION
12 novembre 2020

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 12 novembre 2020 en Webinaire

Présences : Madame Monic FERRON
Madame Sylvette GILBERT
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Monsieur Claude N. MORIN
Madame Madeleine PAQUIN
Monsieur Jean-Yves POITRAS
Madame Katia QUINCHON
Madame Caroline ROY
Madame Catherine SIROIS
Monsieur Stéphane TERRAULT

Absences : Madame Ghania Khefif
Monsieur Daniel LAMPRON
Madame Julie-Mélissa PICARD
Monsieur Richard VALLÉE

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 9 h 05.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2020-11-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin appuyée par Jean-Yves Poitras, l'ordre du jour suivant est adopté :

Ouverture de la séance

- CA-2020-11-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2020-11-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 juin 2020
- CA-2020-11-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 9 juillet 2020
- CA-2020-11-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 11 septembre 2020
- CA-2020-11-05 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 24 septembre 2020
- CA-2020-11-06 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 28 septembre 2020
- CA-2020-11-07 Information du président
 - 7.1 Activités du président
 - 7.2 Correspondance Ministres – Préoccupation concernant l'arrêt de la PCU et arrimage avec l'aide de derniers recours

	7.3	Rapport annuel 2019-2020 – Conseil des infirmières et infirmiers
CA-2020-11-08		Information de la présidente-directrice générale
	8.1	Activités de la présidente-directrice générale
	8.2	Réorganisation des services
	8.3	État de situation – pandémie de la COVID-19
	8.4	Organisme Les Voisins du coin
CA-2020-11-09		Suivi des comités du conseil d'administration
	9.1	Comité de gouvernance et d'éthique
	9.2	Comité de vérification
	9.3	Comité de vigilance et de la qualité
	9.4	Comité de révision
	9.5	Comité des ressources humaines
	9.6	Comité des immobilisations
CA-2020-11-10		Présentation d'un organisme communautaire – Maison Mikana
CA-2020-11-11		Ordre du jour de consentement
	11.1	Prolongation de la nomination intérimaire de la directrice des Programmes santé mentale et dépendance
	11.2	Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation
	11.3	Attribution de statut aux résidents en médecine
	11.4	Démission et nomination au comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG)
	11.5	Nominations et modifications – statuts et privilèges de médecins de famille
	11.6	Nominations et renouvellements – statuts et privilèges de médecins spécialistes
	11.7	Nominations de pharmaciens
	11.8	Démissions de médecins
	11.9	Suivi de l'équilibre budgétaire – Rapport trimestriel 617
	11.10	Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2020-2021
	11.11	Transfert d'une subvention suite à la fermeture d'un organisme communautaire financé au PSOC
	11.12	Reconnaissance d'un organisme communautaire
	11.13	Opération cadastrale – GMF-U de Val-d'Or
		PÉRIODE DE QUESTIONS
CA-2020-11-12		Tableau de bord du conseil d'administration
CA-2020-11-13		Bilan 2020 de la Direction de la protection de la jeunesse
CA-2020-11-14		Situation financière
CA-2020-11-15		État de situation des ressources humaines
CA-2020-11-16		Rapport trimestriel sur les plaintes de harcèlement psychologique
CA-2020-11-17		Suivi des projets d'infrastructure
CA-2020-11-18		Programme d'accès aux services de santé et de services sociaux pour les personnes d'expression anglaise
CA-2020-11-19		Affaires diverses
		Lieu et date de la prochaine assemblée
		Levée de la séance
		Période de questions pour les médias
		Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-11-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2020

RÉSOLUTION

CA-2020-86 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 juin 2020

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 18 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-11-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUILLET 2020

RÉSOLUTION

CA-2020-87 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 9 juillet 2020

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 9 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-11-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 SEPTEMBRE 2020

RÉSOLUTION

CA-2020-88 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 11 septembre 2020

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 11 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-11-05 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2020

RÉSOLUTION

CA-2020-89 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 24 septembre 2020

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 24 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-11-06 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 2020

RÉSOLUTION

CA-2020-90 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 28 septembre 2020

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 28 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-11-07 INFORMATION DU PRÉSIDENT

7.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 28 septembre au 13 novembre 2020.

7.2 Correspondance Ministres – Préoccupation concernant l'arrêt de la PCU et arrimage avec l'aide de derniers recours

Une correspondance a été transmise aux ministres provincial et fédéral concernant les particularités des remboursements en lien avec les impôts. Un accusé réception a été reçu et l'établissement est en attente d'un retour.

7.3 Rapport annuel 2019-2020 – Conseil des infirmières et infirmiers

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport annuel 2019-2020 du conseil des infirmières et des infirmiers.

8.1 Activités de la présidente-directrice générale

Dépôt des activités du président pour la période du 28 septembre au 13 novembre 2020. Mme Roy précise que la majorité des rencontres concernent la situation de pandémie et la réorganisation des services.

8.2 Réorganisation des services

Démarche initiée il y a plusieurs semaines sous la coordination d'un comité décisionnel, incluant des services médicaux, afin de réorganiser les services pour pouvoir répondre aux besoins essentiels de la population sur tout le territoire et diminuer la pression au sein des équipes. Le tout en lien avec la pénurie d'infirmières qui sévit actuellement et qui s'accroît.

Cette réorganisation s'échelonne sur une période de trois mois et sera modulée au besoin. Elle est déjà actualisée dans le secteur du Témiscamingue et est actuellement planifiée pour les quatre autres MRC. Cette dernière actualisation se déroulera jusqu'au 23 novembre prochain.

Les informations concernant cette réorganisation seront disponibles sur les différentes plateformes de l'établissement et par le biais des médias. Chaque infirmière concernée sera accompagnée par le personnel des ressources humaines et une attention particulière sera portée sur l'accueil qu'elle recevra dans ses nouvelles fonctions.

8.3 État de situation – Pandémie de la COVID-19

L'Abitibi-Témiscamingue demeure l'une des rares régions à être encore en situation de pré-alerte, soit en zone jaune, avec peu de situation de contagion communautaire. Il ne faut cependant pas baisser la garde car d'autres régions qui étaient dans la même situation que l'Abitibi-Témiscamingue se sont vu passer rapidement de zone jaune ou orange à zone rouge. Le respect des mesures est très important d'autant plus que la région est maintenant entourée de zones à fort taux de contagion.

Depuis le début de la deuxième vague, la région est à 67 cas confirmés, dont huit cas actifs actuellement. Les stratégies les plus importantes en ce moment est le respect des mesures, faire des enquêtes de cas complètes et dans un court délai et un assurer un accès au dépistage rapide.

L'établissement possède un réseau bien coordonné de porteurs de messages et de coordination des actions en temps réel, tant au niveau des préfets, la sécurité civile, la santé publique et le milieu de l'éducation par la mise sur pieds de son comité d'urgence sanitaire régional. La sensibilité et la discipline de la population sont aussi des facteurs de réussite qui collaborent à la mise en application des mesures.

8.4 Organisme Les Voisins du coin

Mme Marianne Gagnon-Bouget explique les principaux aspects légaux entourant la nécessité de procéder à la résolution suivante.

RÉSOLUTION

CA-2020-91 **Dissolution de la corporation Les Voisins du coin inc.**

Attendu que selon les statuts constitutifs de la Corporation, le Centre hospitalier de Rouyn-Noranda, maintenant désigné sous l'appellation Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, doit accepter par résolution la dissolution de la corporation Les Voisins du coin inc.;

Attendu que selon les statuts constitutifs de la Corporation, le Centre hospitalier de Rouyn-Noranda, maintenant sous l'appellation Centre intégré de

santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, doit accepter, par résolution, la distribution des sommes d'argent de la corporation Les Voisins du coin inc.;

Attendu que la corporation Les Voisins du coin inc. est actuellement propriétaire de 3 immeubles libres de dettes, sis aux adresses suivantes :

- a) L'immeuble situé au 68 Gamble Ouest, utilisé par l'organisme « Le Pont » de Rouyn-Noranda (santé mentale);
- b) L'immeuble situé au 131, 11^e Rue, utilisé comme une ressource d'hébergement en santé mentale et loué à une famille d'accueil;
- c) L'immeuble situé au 324, boulevard Rideau, utilisé par la Société de l'autisme.

Attendu que les organismes utilisant les immeubles désirent être propriétaires de leur immeuble, à l'exception de l'immeuble situé au 131, 11^e Rue qui est loué, à des fins lucratives, à une famille d'accueil en santé mentale. L'organisme Le Pont en deviendra propriétaire puisqu'il s'agit d'hébergement pour sa clientèle;

Attendu le désir de la corporation Les Voisins du coin inc. de distribuer les sommes d'argent résiduelles à la Fondation Martin-Bradley ayant les mêmes fins que leur mission;

Attendu que la corporation Les Voisins du coin inc. désire cesser ses activités.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

De procéder :

1. À la cession des immeubles suivants aux organismes suivants :
 - L'immeuble situé au 68 Gamble Ouest à l'organisme « Le Pont » de Rouyn-Noranda
 - L'immeuble situé au 131, 11^e Rue à l'organisme « Le Pont » de Rouyn-Noranda
 - L'immeuble situé au 324, boulevard Rideau à la « Société de l'autisme »
2. À la distribution des sommes d'argent restantes à la Fondation Martin-Bradley;
3. À la dissolution de la corporation Les Voisins du Coin inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-11-09 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Daniel Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 29 octobre 2020 :

- Rencontre avec M. Richard Vallée, président du comité de gouvernance et d'éthique;
- Candidatures des membres indépendants;
- Comités consultatifs;
- Organisation des séances du CA versus le nombre de présentations;
- La réorganisation des services;
- Travaux du comité de vérification;
- Évaluation du président du conseil d'administration.

9.2 Comité de vérification

Mme Madeleine Paquin informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 6 novembre 2020 :

- Rapport trimestriel budgétaire à la période 6, dont le comité de vérification en fait la recommandation d'adoption;
- Les coûts de la COVID-19;
- Utilisation de la main-d'œuvre indépendante;
- Présentation du comité de travail sur la gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

9.3 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Catherine Sirois informe des sujets suivants qui ont été traités lors de la rencontre du 30 octobre 2020 :

- Rapport de Mme Julie Lahaie, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, incluant le suivi des dossiers avec les ressources humaines;
- Présentation à venir des enquêtes administratives en ressources intermédiaires (RI) et d'une intervention en cours avec une ressource pour personnes âgées (RPA);
- Présentation de Mme Chantal De Guise concernant l'apnée du sommeil;
- Présentation de M. Donald Vallières de la Protection de la jeunesse;
- Présentation de Mme Marie-Claude Duval et M. Dany Rogers concernant les mesures de contention et d'isolement en jeunesse;
- Présentation de Mme Sylvie Leblond des dossiers de la Direction des programmes jeunesse;
- Rapport trimestriel de mise sous garde;
- Suivi des rapports du Coroner et du Protecteur des citoyens;
- Rapports de visites dans les CHSLD de la région;
- Situation des ambulances à Malartic;
- Plan de réorganisation des services.

9.4 Comité de révision

En l'absence de M. Daniel Lampron, M. Claude Morin confirme que les activités de suivis des dossiers des plaintes ont repris. Seulement sept dossiers sont en cours.

9.5 Comité des ressources humaines

Mme Katia Quinchon informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 30 octobre 2020 :

- Programmes PAB – bourses;
- Topo des employés COVID positifs;
- Enjeux de main-d'œuvre et réorganisation des services;
- Enquête du climat organisationnel;
- Nouveaux financements;
- Bonification des ressources cadres dans les CHSLD;
- Plan de réorganisation des services;
- Nouvel organigramme de la direction DRHCAJ en situation de pandémie.

9.6 Comité des immobilisations

M. Jean-Yves Poitras mentionne que la situation de pandémie a occasionné des délais et retards et le nombre de projets fait en sorte que les équipes sont débordées. Il félicite les équipes et la direction pour le bon déroulement actuel de la réalisation des projets malgré le contexte.

CA-2020-11-10

PRÉSENTATION D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE – MAISON MIKANA

Mme Anne-Marie Boucher informe que la Maison Mikana est un organisme venant en aide aux femmes et enfants victimes de violence conjugale, située à Amos. Elle présente les services offerts ainsi que les ajustements apportés en lien avec la situation de pandémie et en collaboration avec l'établissement, dont le nouveau service de texto. Une nouvelle

adresse confidentielle a aussi été développée et qui ne laisse aucune trace dans l'historique des courriels envoyés de l'ordinateur. Des ajustements aux services d'hébergement ont aussi été apportés en respect des normes de distanciation et du permis de l'organisme.

Elle souligne une inquiétude concernant les femmes qui vivent en isolement dans les quartiers ruraux autour d'Amos où vivent des femmes en situation de violence mais qui n'ont pas accès à la technologie informatique, de communication ou à des moyens de déplacement versus la possibilité de fermeture de certains services dans les points de services CLSC.

Mme Roy souligne qu'il est vrai que dans le contexte de réorganisation des services, les infirmières n'offriront plus les services en milieu rural mais que les autres types d'emploi seront toujours présents. La notion de transport pour rejoindre toute la population en milieux ruraux est un enjeu pour tous les organismes. Des discussions sont en cours avec tous les secteurs de MRC afin de trouver des solutions.

CA-2020-11-11

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

11.1 Prolongation de la nomination de la directrice intérimaire des Programmes santé mentale et dépendance

RÉSOLUTION

CA-2020-92 Prolongation de la nomination de la directrice intérimaire des Programmes santé mentale et dépendance

Attendu la prolongation de l'absence pour une période indéterminée de la directrice des Programmes santé mentale et dépendance;

Attendu que cette absence laisse le poste de directrice des Programmes santé mentale et dépendance dépourvu temporairement de son titulaire;

Attendu le consentement de Mme Krystina Sawyer à poursuivre l'intérim;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, C. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs;

Attendu la résolution du conseil d'administration du 18 juin 2020 (#CA-2020-61).

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De nommer Mme Krystina Sawyer à titre de directrice intérimaire de la Direction des programmes santé mentale et dépendance, pour une période supplémentaire de six mois à compter du 18 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation

RÉSOLUTION

CA-2020-93 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation

Attendu la nécessité d'acheminer tout au long de l'année et dans les délais requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) les demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit adopter la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement de son organisation;

Attendu que le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue doit nommer des signataires pour attester l'exactitude des demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes exerçant dans son organisation;

Attendu que la RAMQ doit être avisée de toutes modifications en lien avec les signataires autorisés par le conseil d'administration;

Attendu que le Plan de délégation de signature des demandes de paiement doit être révisé tous les trois ans.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De nommer la personne suivante comme signataire autorisée à la RAMQ et **de l'ajouter** à la liste déjà existante pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Docteur Anne-Marie Goyette, anesthésiste, Amos.

D'adopter la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement comme demandé par la RAMQ, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Attribution de statut aux résidents en médecine

RÉSOLUTION

CA-2020-94 Attribution de statut aux résidents en médecine

Attendu l'article 244 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui précise que le conseil d'administration attribue le statut de résident en médecine à une personne titulaire d'un doctorat en médecine et qui effectue un stage de formation postdoctorale dans l'établissement;

Attendu les articles 88 et 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5) qui stipulent qu'il revient au conseil d'administration, sur recommandation du comité exécutif du CMDP, d'accorder le statut de résident;

Attendu la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 20 octobre 2020, portant le numéro (#20-41).

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter l'attribution du statut de résident aux personnes suivantes :

Site	Numéro de pratique	Nom, prénom	Date de début	Date de fin
AM	5-27701	Marcoux, Mary-Lee	01/07/2020	30/06/2022
AM	5-28215	Ayoub, Marina	21/09/2020	25/09/2022

AM	5-28197	Fofack Zatia, Cyrille Nina	01/07/2020	30/06/2022
AM	5-25011	Shahvary, Nazanin	13/01/2020	16/01/2022
AM	5-23070	Leduc, Marie-France	01/07/2016	10/01/2021
AM	5-23632	Lim, Marjolaine	06/04/2020	18/10/2020
LS	5-23838	Montplaisir, Léane	19/11/2018	20/09/2020
LS	5-25163	Payeur-Lafond, Jérôme	09/03/2020	21/11/2021
LS	5-27441	Aouchiche, Anes	01/07/2020	30/06/2022
LS	5-27440	Trudel, Myriam	01/07/2020	30/06/2022
LS	5-28195	Itokua, Karem Efombola	01/07/2020	30/06/2022
LS	5-28214	Ayoub, Mina	01/07/2020	30/06/2022
RN	5-28185	Mubiligi, Jean De Dieu	24/08/2020	23/08/2022
RN	5-28183	Boussenou, Nassima	01/07/2020	2022 (à déterminer après retour d'absence)
RN	5-28184	Bouzouita, Hajer	01/07/2020	30/06/2022
RN	5-27362	Felizor, Lourdwige	01/05/2021	30/04/2023
VO	5-20992	Kadiri, Marouane	21/10/2019	30/11/2021
VO	5-26589	Mengnjo, Leinjo	01/07/2019	31/01/2022
VO	5-27832	Michaud, Sabrina	01/07/2020	30/06/2022
VO	5-28208	Rudenko Savchenko, Svitlana	01/07/2020	30/06/2022
VO	5-27880	Taheri, Hossein	01/07/2020	30/06/2022
VO	5-28251	Fletcher, Alexandra	11/10/2020	31/10/2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Démission et nomination au comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG)

RÉSOLUTION

CA-2020-95 Démission et nomination au comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG)

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit la constitution d'un département régional de médecine générale (DRMG) au sein de chaque organisation (article 417), ses responsabilités (article 417.2), la composition du comité de direction (articles 417.3 et 417.4) et la nomination du chef du DRMG (article 417.5);

Attendu le Règlement de régie interne du DRMG du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue adopté par le conseil d'administration conformément à l'article 417.6 de la LSSSS;

Attendu que l'ensemble des modalités prévues à la procédure d'élection des membres du comité de direction du DRMG a été respecté dans son entièreté;

Attendu que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a recommandé la démission et la nomination le 20 octobre 2020 (#20-42);

Attendu que la démission et la nomination doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission du membre du comité de direction du DRMG, soit :

- Dre Monique Martin, médecin élue, pour le site du Témiscamingue.

De nommer le nouveau membre, soit :

- Dre Kimi Valet, médecin élue pour le site du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins de famille

RÉSOLUTION

CA-2020-96 Acceptation de nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins de famille

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «Prénom» «Nom» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «Prénom» «Nom» les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de renouveler ou modifier les privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» le [date] sont valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a.«Texte»;

b.prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c.les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;

- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

D'accepter les nominations suivantes:

1-20558 Dre Ballou, Cora Elizabeth	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant urgence et obstétrique. Période du : 31 juillet 2020 au 31 mars 2022 inclusivement	ajout privilèges hospitalisation	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant hospitalisation, urgence et obstétrique. Période du : 31 juillet 2020 au 31 mars 2022 inclusivement
1-77332 Dre Duhaime, Francine	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre associé au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant obstétrique. Période du : 18 juin 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement		
1-20464 Dr Giguère, Cédric	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant urgence et hospitalisation. Période du : 6 août 2020 au 31 mars 2022 inclusivement		

D'accepter les modifications suivantes :

1-19873 Dre Ghali, Malika Benfriha	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et CLSC de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'urgence, hospitalisation et prise en charge en CLSC. Période du : 6 mars 2020 au 10 novembre 2021 inclusivement	16 juin 2020: Retrait de l'installation CLSC Ajout du GMF-U Rouyn-Noranda. Retrait des privilèges en urgence et de privilèges en CLSC prise en charge et Ajout de GMF-U prise en charge et enseignement.	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et GMF-U de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant hospitalisation, prise en charge en GMF-U et enseignement. Période du : 6 mars 2020 au 10 novembre 2021 inclusivement La modification est à partir du : 1 juin 2020. Formation ACLS à faire et fournir l'attestation
---	--	--	---

1-02140 Dre Thériault, Marie-Noël	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Témiscamingue Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Point de services Témiscaming-Kipawa et CLSC Rouyn-Noranda. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'obstétrique, planification des naissances et santé publique dossier allaitement maternel et certificat initiative "amis des bébés" au CISSS-AT. Période du : 11 novembre 2019 au 10 novembre 2022 inclusivement Modification à partir du 3 février 2020	ajout privilèges : échographie obstétricale depuis le 10 juin 2020	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Témiscamingue Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Point de services Témiscaming-Kipawa et CLSC Rouyn-Noranda. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'obstétrique, échographie obstétricale , planification des naissances et santé publique dossier allaitement maternel et certificat initiative "amis des bébés" au CISSS-AT. Période du : 11 novembre 2019 au 10 novembre 2022 inclusivement Modification à partir du 10 juin 2020 Formation AMPRO et PRN NRP à déposer au dossier professionnel
--	---	---	---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6 Nominations et renouvellements de statuts et privilèges de médecins spécialistes

RÉSOLUTION

CA-2020-97 **Acceptation de nominations et renouvellements de statuts et privilèges de médecins spécialistes**

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement

avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «Prénom» «Nom» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «Prénom» «Nom»] les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de renouveler ou modifier les privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» le [date] sont valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a.«Texte»;

b.prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c.les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et

- professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

D'accepter les nominations suivantes :

1-04201 Dr Andelfinger, Gregor	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital d'Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre associé au département de pédiatrie. Privilèges : en cardiologie pédiatrique . Période du : 10 juillet 2020 au 31 mars 2022 inclusivement
2-12013 Dr Badri, Oualid	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de chirurgie. Privilèges : en chirurgie maxillo-facial incluant hospitalisation et bloc opératoire. Période du : 1er juillet 2020 au 1er mars 2022 inclusivement
2-15501 Dre Neveu, Karine	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Témiscamingue-Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre associé au département de chirurgie. Privilèges : en chirurgie dentaire incluant bloc opératoire. Période du : 7 mai 2020 au 10 novembre 2021 inclusivement
1-19769 Dr Oxengendler, Yelena	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda et Témiscamingue. Statut : membre actif au département d'imagerie médicale. Privilèges : en radiologie diagnostique incluant mammographie, doppler, échographie et résonance magnétique. Période du : 23 août 2020 au 28 février 2022 inclusivement

D'accepter les renouvellements suivants :

<p>1-17037 Dre Bakalian, Silvin</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de chirurgie. Privilèges : en ophtalmologie incluant l'hospitalisation, clinique externe et bloc opératoire. Période du : 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclusivement Selon la réussite du stage/formation de chirurgie cataracte et pour 1 an (fin 2021)</p>
<p>1-00392 Dre Ferhat, Ferroudja</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de La Sarre et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de psychiatrie. Privilèges : en psychiatrie incluant clinique externe. Période du : 11 novembre 2020 au 10 novembre 2023 inclusivement</p>
<p>1-98340 Dr Hamel, Patrick</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre associé au département de chirurgie. Privilèges : en ophtalmologie incluant l'hospitalisation, clinique externe et bloc opératoire. Période du : 2 novembre 2020 au 10 novembre 2023 inclusivement</p>
<p>1-10551 Dre Khefif, Ghania</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'La Sarre, Rouyn-Noranda et Témiscamingue Pavillon Ste-Famille. Statut : membre actif au département d'anesthésiologie. Privilèges : en anesthésiologie incluant bloc opératoire et clinique anti-douleur. Période du : 1er janvier 2021 au 10 novembre 2023 inclusivement Les attestations de formations sont à déposer au dossier professionnel</p>
<p>1-16690 Dr Lamoureux, Frédéric</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de chirurgie. Privilèges : en chirurgie générale incluant l'hospitalisation, clinique externe, bloc opératoire, endoscopie et enseignement. Période du : 11 novembre 2020 au 10 novembre 2023 inclusivement Rappel : Les attestations de formation sont à déposer au dossier professionnel</p>
<p>1-96395 Dr Mijangos-Pelaez, José Lorenzo</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de chirurgie. Privilèges : en chirurgie générale incluant l'hospitalisation, clinique externe, bloc opératoire et endoscopie. Période du : 11 novembre 2020 au 10 novembre 2023 inclusivement</p>
<p>1-18861 Dr Tabchi, Samer</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, La Sarre, Val-d'Or, Ville-Marie. Statut : membre actif au département de médecine spécialisée. Privilèges : en hématologie-oncologie et laboratoire. Période du : 4 décembre 2020 au 3 décembre 2023 inclusivement</p>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7 Nominations de pharmaciens

RÉSOLUTION

CA-2020-98 Nominations de pharmaciens

Attendu les articles 214 et 215 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu les articles 86, 87 et 96 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5);

Attendu la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 20 octobre 2020 portant le numéro #20-40.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la nomination des pharmaciens suivants :

Nominations	
4-208107 Mme Bernard-Genest, Michelle	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 10 août 2020
4-040172 Mme Laberge, Ann- Sophie	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 10 août 2020
4-200310 Mme Marceau, Isabelle	Statut de membre associé en pharmacie à l'Hôpital, site principal RLS d'Abitibi, à partir du 8 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.8 Démissions de médecins

RÉSOLUTION

CA-2020-99 Démissions de médecins

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission des médecins suivants :

Médecins			
RLS	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission - retraite
RN	Médecine de famille	Falardeau, Catherine (1-99090)	1 ^{er} octobre 2020
LS	Médecine de famille	T.Durivage, Marilyn (1-17785)	15 janvier 2021
RN	Pédiatrie	Perreault, Louise (1-85297)	1 ^{er} septembre 2022 (retraite)
VD	Médecine de famille	Rivard, Marc (1-94317)	5 janvier 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.9 Suivi de l'équilibre budgétaire – Rapport trimestriel 617

RÉSOLUTION

CA-2020-100 Suivi de l'équilibre budgétaire – Rapport trimestriel 617

Attendu que l'établissement doit produire le rapport financier trimestriel à la période 6 de l'année financière 2020-2021 et que ce rapport doit être adopté par le conseil d'administration;

Attendu la recommandation du comité de vérification en date du 6 novembre 2020.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter le rapport financier trimestriel à la période 6 de l'année financière 2020-2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.10 Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2020-2021

RÉSOLUTION

CA-2020-101 Rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2020-2021

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.S-4.2);

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'action, l'implication et la participation des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie de la population;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à l'analyse des demandes de rehaussement déposées par les organismes communautaires pour 2020-2021;

Attendu que le contexte de la pandémie a fait en sorte que tous les groupes n'ont pu être évalués pour constater leur respect des règles d'admissibilité du PSOC pour 2020-2021, notamment en regard du respect de la Convention de soutien financier et du montant demandé dans le formulaire de rehaussement;

Attendu qu'il a été convenu en comité de partenariat qu'exceptionnellement pour la réalisation de cet exercice de rehaussement 2020-2021, certains organismes ont obtenu une reconnaissance d'un rayonnement supra territorial ou régional.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De verser, pour 2020-2021, dans le cadre du rehaussement du PSOC, la somme totale de 1 589 491 \$ pour le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires, selon la répartition suivante :

ORGANISMES	Ajout 2020-2021
Amis de l'envol	1 234 \$
Arc-en-soi La Sarre inc. (L')	789 \$
Centre Bénévole Uni-Joie	672 \$
Club ACV de Rouyn-Noranda	1 225 \$
Comité de bénévoles des Coteaux	524 \$
Comité Main dans la main de La Corne	1 863 \$
Comité de bénévoles Papillons Dorés de Ste-Gertrude	1 668 \$
Diabète de Val-d'Or	793 \$
Popote roulante d'Amos inc.	566 \$
Association des aidants naturels	17 283 \$
Association de la fibromyalgie de l'Abitibi-Témiscamingue	14 647 \$
Association de parents PANDA Abitibi-Témiscamingue	16 557 \$
Au sein des femmes	16 669 \$
Besoin d'aide 24/7	5 000 \$
Centre Bernard-Hamel	9 630 \$
Centre d'action bénévole l'Amicale	9 146 \$
Centre de bénévolat de Rouyn-Noranda	5 000 \$
Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or inc.	5 000 \$
Centre de bénévolat Lac-Témiscamingue	11 875 \$
Corporation de développement communautaire Universeau	11 112 \$
Coup de pouce communautaire Malartic	15 087 \$
Fraternité St-Michel inc.	15 007 \$
Grands Frères/Grandes Sœurs de l'Abitibi-Ouest	15 335 \$
Grands Frères/Grandes Sœurs de Rouyn-Noranda	15 341 \$

Groupe d'action bénévole en maintien à domicile d'Abitibi-Ouest	3 863 \$
Groupe d'entraide aux aînés	10 786 \$
Indépendance 65 + inc.	15 014 \$
Maison St-André Abitibi-Ouest	11 821 \$
Parrainage civique de l'Abitibi-Témiscamingue	13 910 \$
Pilier - Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue (ATCAT)	15 971 \$
Projet jeunesse St-Michel inc.	13 783 \$
Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue	8 000 \$
Regroupement des proches aidants d'Abitibi-Ouest	15 321 \$
Regroupement des proches aidants Rouyn-Noranda	14 125 \$
Ressource d'aide et d'information en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue (RAIDDAT)	5 000 \$
Ressource d'aide et services pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec	18 112 \$
Société Alzheimer Abitibi-Témiscamingue	10 913 \$
Société de la Sclérose en plaques d'Abitibi-Témiscamingue	17 393 \$
Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue	9 570 \$
Actia (L')	21 129 \$
L'Arche Abitibi-Témiscamingue	5 000 \$
Aile brisée (L)	22 366 \$
Association des parents d'enfants handicapés du Témiscamingue	10 501 \$
Association Place au Soleil	25 861 \$
Association des personnes handicapées de Témiscaming	25 852 \$
Bouée d'Espoir inc. (La)	19 388 \$
CALACS L'Étoile du Nord	5 000 \$
CALACS-ABITIBI (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel-Abitibi)	11 691 \$
CALACS du Témiscamingue	27 839 \$
Campus-Jeunesse	5 570 \$
Centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel de l'Abitibi-Ouest (CAPACS-AO)	11 771 \$
Centre de femmes l'ÉRIGE	5 000 \$
Centre d'intégration physique l'Envol	20 409 \$
Centre de jour Les Intrépides	5 000 \$
Centre La Mésange (Le)	26 417 \$
Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda inc.	14 843 \$
Centre de prévention du suicide de Senneterre	25 841 \$
Centre de prévention du suicide Amos	19 761 \$
Centre de prévention du suicide du Témiscamingue	23 757 \$

Centre de prévention du suicide de la Vallée-de-l'Or Inc.	18 251 \$
Centre des ROSÉS de l'Abitibi-Témiscamingue	26 354 \$
Centre entre femmes	5 000 \$
Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest inc.	8 931 \$
Club des handicapés de Val-d'Or	14 023 \$
Comité de la condition féminine au Témiscamingue	5 000 \$
Entretoise du Témiscamingue	12 789 \$
Espace Abitibi-Est inc.	13 109 \$
Femmes Ressources	27 838 \$
Groupe en toute amitié de Senneterre	25 855 \$
Groupe Soleil de Malartic	5 000 \$
Interlocal (L') de jeunes de la MRC de Rouyn-Noranda	27 838 \$
Jeunesse Action Val-d'Or inc.	16 781 \$
Le Repère	7 974 \$
Les Marginales	37 802 \$
Liaison 12-18 inc.	19 202 \$
Maison des jeunes FRAD	22 980 \$
Maison des jeunes le KAO	3 570 \$
Maison des jeunes du Témiscamingue inc.	18 567 \$
Maison des jeunes La Sarre inc.	19 001 \$
Manoir du chemin pour la sobriété	25 837 \$
Mobilisation Espoir Jeunesse	29 069 \$
Organisme régional de développement Éduco-Témis (ORDET)	5 000 \$
Personnes handicapées d'Amos Région (PHAR)	20 738 \$
Point d'appui (Le)	5 000 \$
Pont (Le)	5 000 \$
Portail (Le)	18 691 \$
Refuge jeunesse Malartic inc.	18 181 \$
Rescousse (La)	19 373 \$
Résilient (Le)	18 654 \$
Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS)	7 187 \$
Société de l'autisme de l'Abitibi-Témiscamingue (SAAT)	16 652 \$
Soupape — Maison des jeunes inc.	18 047 \$
Unité Domrémy de Val-d'Or inc.	17 794 \$
Vie autonome Abitibi-Témiscamingue	18 142 \$
Accueil d'Amos	15 839 \$
Alternative pour elles	5 000 \$
Association pour l'intégration sociale (Rouyn-Noranda) inc.	36 401 \$
Groupe Image	5 000 \$
Corporation de la maison répit-dépannage La Chrysalide	38 288 \$
Maison 4 saisons du Témiscamingue	37 004 \$
Maison du Compagnon de La Sarre	31 277 \$

Maison du Soleil levant de Rouyn-Noranda	27 407 \$	
Maison Équinoxe	5 000 \$	
Maison le Nid	5 000 \$	
Maison Mikana	5 000 \$	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Piaule de Val-d'Or inc.	12 305 \$	
Résidence d'hébergement la Chaumière	41 871 \$	
Trait d'union de La Sarre	25 661 \$	
Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue	10 618 \$	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
TOTAL	1 589 491 \$	

11.11 Transfert d'une subvention suite à la fermeture d'un organisme communautaire financé au PSOC

RÉSOLUTION

CA-2020-102 Transfert d'une subvention suite à la fermeture d'un organisme communautaire financé au PSOC

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.S-4.2);

Attendu que la dissolution du Groupe d'entraide du secteur Est du Témiscamingue et, par conséquent, son retrait comme organisme communautaire au sein du PSOC;

Attendu que la disponibilité de la subvention récurrente du Groupe d'entraide du secteur Est du Témiscamingue de 2 980 \$ pour 2020-2021;

Attendu que les travaux du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le Comité de partenariat, pour convenir de critères pour le transfert des subventions du PSOC;

Attendu qu'Indépendance 65+ et la Table de concertation pour personnes âgées du Témiscamingue ont été identifiés au programme-services perte d'autonomie liée au vieillissement admissibles à un rehaussement de leur subvention.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser le transfert de la subvention récurrente de 2 980 \$ du Groupe d'entraide du secteur Est du Témiscamingue de la façon suivante :

Organismes communautaires	Indépendance 65 +	Table de concertation pour personnes âgées du Témiscamingue	TOTAL
Subvention récurrente annuelle versée actuellement	48 336 \$	82 709 \$	
Écart de l'organisme communautaire au seuil plancher 125 000 \$	(76 664 \$)	(42 291 \$)	118 955 \$
	64 %	36 %	100 %
Répartition du montant de 4 886 \$	1 907 \$	1 073 \$	2 980 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.12 Reconnaissance d'un organisme communautaire

RÉSOLUTION

CA-2020-103 Reconnaissance d'un organisme communautaire – Les Marginales

Attendu la demande de reconnaissance au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) déposée par l'organisme Les Marginales;

Attendu que le comité de partenariat recommande, à la suite de l'analyse du dossier, la reconnaissance de l'organisme Les Marginales à titre d'organisme communautaire en santé et services sociaux;

Attendu que l'organisme Les Marginales répond aux exigences du Cadre de référence balisant les relations entre les organismes communautaires, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, l'Agence et les organismes communautaires de même qu'aux règles d'admissibilité du PSOC.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'approuver la reconnaissance de l'organisme Les Marginales comme organisme communautaire en santé et services sociaux dans la typologie milieu de vie-soutien dans la communauté sous réserve de l'adoption de ses règlements généraux en assemblée générale annuelle et de le placer en attente de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.13 Opération cadastrale – GMF-U de Val-d'Or

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, M. Jean-Yves Poitras ne participe pas à l'approbation de cette résolution.

RÉSOLUTION

CA-2020-104 Opération cadastrale – GMF-U de Val-d'Or

Attendu que l'établissement veut implanter le nouveau GMF-U sur le terrain de l'Hôpital de Val-d'Or;

Attendu que dans cette démarche, la Ville de Val-d'Or doit émettre un certificat d'autorisation municipal, après l'opération cadastrale;

Attendu qu'un changement de lotissement et cadastral est nécessaire.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale, Mme Caroline Roy, à signer les documents en lien avec l'opération cadastrale, dont copie demeure à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CA-2020-11-12 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Maggy Vallières présente le suivi des indicateurs du tableau de bord de gestion du conseil d'administration. Certains indicateurs rencontrent des enjeux en lien avec la pénurie de main-d'œuvre mais d'autres sont en amélioration.

CA-2020-11-13 BILAN 2020 DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

M. Donald Vallières souligne qu'il s'agit du 17^e bilan annuel de la DPJ. Le thème choisi cette année est « Tout le monde ensemble ». Thème qui se veut un mandat pour les directions de la DPJ mais aussi pour l'ensemble de la population afin que le concept de la protection de la jeunesse fonctionne. Il souligne que les travaux de la Commission ont été retardés de quelques mois. Les recommandations sont attendues et vues positivement dans le but d'améliorer les services. Il dresse les travaux réalisés afin de répondre aux besoins en situation où les écoles et les garderies étaient fermés afin de rejoindre les enfants.

Il souligne les efforts du personnel malgré la situation de pandémie et les remercie. Un aspect positif de la pandémie est l'amélioration de la collaboration avec les différentes instances et les communautés autochtones. Il souligne que la période la plus difficile est en lien avec le décret où il ne pouvait plus y avoir de contacts entre les enfants et leurs parents. Des moyens de communication ont été ajustés, comme les visioconférences.

Une belle expérience a été vécue avec la collaboration d'une personne autochtone qui a élaboré une visioconférence avec les jeunes autochtones pour leur expliquer la situation et les risques associés à la pandémie. Il souligne aussi le service d'Info consultation et qu'il y a eu plus de 6000 interventions à ce niveau.

M. Vallières présente les principales statistiques et souligne que la région a encore un très haut taux d'augmentation des signalements. Il poursuit en expliquant le programme Ma famille – ma communauté. Le recrutement demeure un enjeu majeur et fait l'objet de travaux depuis quelques mois.

CA-2020-11-14 SITUATION FINANCIÈRE

Mme Marie-Lyne Blier souligne que l'établissement se dirige vers un déficit de 30 M\$ principalement causé par la main-d'œuvre indépendante.

CA-2020-11-15 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sylvie Latulippe une légère diminution au niveau de l'assurance-salaire qui s'est stabilisée depuis le début de la pandémie malgré les appréhensions de l'essoufflement des équipes. Il est noté une tendance à la hausse au niveau des accidents de travail et maladies ou blessures professionnelles déclarés à la CNESST. Les équipes sont donc très sollicitées au niveau de la prévention pendant la situation de pandémie. Une hausse est aussi nommée au niveau du temps supplémentaire entre autres pour les services essentiels. Il y a eu également beaucoup d'embauches. Finalement, une hausse marquée de l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante.

CA-2020-11-16 RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Dépôt du rapport trimestriel sur les plaintes de harcèlement psychologique.

CA-2020-11-17 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Marc Bergeron fait le suivi de l'état d'avancement des projets d'infrastructure de l'établissement suivants :

- Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda;
- PFT de l'Hôpital de Ville-Marie;
- CHSLD de Macamic;
- Centre régional de cancérologie;
- PFT de l'urgence et du bloc opératoire de l'Hôpital d'Amos;
- IRM à l'Hôpital d'Amos;
- Mise aux normes des salles blanches de l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Centre de soins ambulatoire à La Sarre;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) d'Amos;
- Maisons des aînés à Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Palmarolle;
- PFT de l'Hôpital de Val-d'Or – GMF-U.

CA-2020-11-18 PROGRAMME D'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX POUR LES PERSONNES D'EXPRESSION ANGLAISE

Mme Sarah Charbonneau présente les principaux éléments du programme qui est une obligation de mise en place par le gouvernement. Le programme répond aux différentes réalités de la région.

RÉSOLUTION

CA-2020-105 Programme d'accès aux services de santé et de services sociaux pour les personnes d'expression anglaise

Attendu l'article 15 de la Loi sur les services de santé et services sociaux qui reconnaît « le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès visé à l'article 348 » (RLRQ., chapitre S-4.2, art. 15);

Attendu l'article 76 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du Réseau de la santé et des services sociaux qui inclut entre autres l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre 0-7.2) (LMRSSS), et prévoit que les établissements doivent tenir compte des compétences linguistiques requises du personnel chargé de fournir les services aux personnes d'expression anglaise (LMRSSS, art. 76);

Attendu que le conseil d'administration doit adopter le Programme d'accès aux services de santé et de services sociaux pour les personnes d'expression anglaise;

Attendu que le programme d'accès est conforme aux exigences du cadre de référence ministériel.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Programme d'accès aux services de santé et de services sociaux pour les personnes d'expression anglaise 2020-2025, tel que proposée et dont copie demeure annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-11-19 AFFAIRES DIVERSES

Aucunes affaires diverses.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 17 décembre 2020 en Webinaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 11 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 4 février 2021